



Distribution: Générale

Date: 27 octobre 2016

Original: Anglais

Point 8 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2016/8-B/2

Projets soumis au Conseil d'administration
pour approbation

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Interventions prolongées de secours et de redressement — Crise des réfugiés syriens (au niveau régional) 200987

*Assistance aux réfugiés syriens et aux communautés d'accueil vulnérables en Égypte,
en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie*

Nombre de bénéficiaires	3 535 000
Durée du projet:	1 ^{er} janvier 2017–31 décembre 2018
Marqueur de l'égalité hommes-femmes*	2A
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	55 351 tonnes
Coût (en dollars)	
Produits alimentaires et coûts connexes	75 578 638
Transferts de type monétaire et coûts connexes	1 961 523 113
Développement et augmentation des capacités	9 591 227
Coût total pour le PAM	2 310 288 097

* <https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>.

Résumé

La crise régionale syrienne, qui en est à sa sixième année, se poursuit à un coût énorme: les réfugiés et les communautés d'accueil vulnérables de la région restent en situation d'insécurité alimentaire, voient leurs conditions de vie et leur résilience se dégrader, et se mettent en danger, tandis que la cohésion sociale connaît une érosion. L'insuffisance de l'accès aux infrastructures et aux services publics, en ce qui concerne notamment le logement, l'eau sans risque sanitaire et l'assainissement, l'éducation et les soins de santé, reste une préoccupation majeure. La durée des déplacements, l'absence de moyens d'existence réguliers et l'augmentation des prix ont épuisé les possibilités d'autosuffisance des réfugiés et des communautés vulnérables qui les accueillent, contraignant les ménages à se défaire de leurs économies et de leurs possessions pour financer leurs besoins essentiels, notamment la nourriture et le

Coordonnateur responsable:

M. M. Hadi
Directeur régional
Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale
courriel: muhannad.hadi@wfp.org

logement. Les réfugiés et les ménages des communautés d'accueil vulnérables restent fortement tributaires de l'assistance internationale. La réduction des niveaux d'assistance a entraîné l'adoption de stratégies de survie préjudiciables, y compris la réduction de la consommation alimentaire, l'utilisation d'aliments de moindre qualité et l'accroissement de l'exposition à des risques sur le plan de la protection.

Faute de moyens économiques permettant de se procurer de la nourriture, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle progresse dans les populations de réfugiés et les communautés hôtes vulnérables. Cette évolution a été mise en évidence fin 2015 lorsque la diminution de l'assistance s'est accompagnée d'une hausse marquée des taux d'insécurité alimentaire parmi les ménages de réfugiés, augmentation qui a atteint 37 pour cent en Jordanie. Dans la région, les ménages dirigés par une femme sont souvent plus vulnérables que ceux dirigés par un homme, et il existe une corrélation négative entre leur vulnérabilité et l'assistance internationale, les niveaux d'instruction et les possibilités d'acquérir un revenu.

L'intervention prolongée de secours et de redressement 200987 intensifiera les efforts déployés pour trouver des solutions durables en développant le capital humain et l'autosuffisance des réfugiés et des communautés d'accueil vulnérables, tout en fournissant une assistance alimentaire vitale quand elle sera nécessaire. Le PAM s'attaquera aux causes profondes de la vulnérabilité, accroîtra l'autosuffisance des bénéficiaires et réduira la nécessité de l'assistance internationale à l'avenir. L'intervention gardera la souplesse nécessaire pour passer des secours à des composantes axées sur l'autosuffisance, en prévoyant des évaluations et des ajustements réguliers de façon à faire face à l'évolution des besoins, à optimiser l'impact des programmes et à ouvrir la voie au redressement et à la stabilité à plus long terme.

Cette intervention, qui s'appuie sur la Vision 2020 du PAM, est tout à fait conforme aux plans d'intervention nationaux et régionaux ainsi qu'aux objectifs de développement durable 2 et 17. Les activités contribueront à la mise en œuvre du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 par les moyens suivants: la fourniture d'une assistance alimentaire conditionnelle assortie de restrictions en vue d'éliminer la faim (Objectif stratégique 1) et d'améliorer la nutrition (Objectif stratégique 2); et la mise en œuvre d'approches fondées sur la résilience destinées à renforcer l'autosuffisance, le capital humain et les moyens d'existence. Les mesures plus larges prises en faveur de la sécurité alimentaire comprendront les filets de protection sociale nationaux (Objectif stratégique 3) et un appui pour atteindre les résultats visés au titre des objectifs de développement durable (Objectifs stratégiques 4 et 5). La politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) et la stratégie de mise en œuvre régionale connexe seront prises en compte dans tous les aspects de l'intervention.

Projet de décision*

Le Conseil approuve l'intervention prolongée de secours et de redressement régionale – Crise des réfugiés syriens (au niveau régional) 200987, "Assistance aux réfugiés syriens et aux communautés d'accueil vulnérables en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie" (WFP/EB.2/2016/8-B/2), qui est proposée.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Analyse de la situation

Contexte

1. Au cours des six dernières années, le conflit en République arabe syrienne a fait plus de 300 000 morts¹ et 1 million de blessés¹. La moitié de la population syrienne a été déplacée et, d'après les estimations, 4,8 millions de personnes, dont plus de la moitié sont des femmes et des enfants², se sont réfugiés dans les pays voisins – Égypte, Iraq, Jordanie, Liban et Turquie³. Malgré les efforts déployés pour trouver une solution politique, plus de 1 million de Syriens, soit 20 pour cent de la population totale réfugiée, ont été déplacés entre mai 2015 et mai 2016⁴, et plus de 500 000 d'entre eux ont cherché l'asile en Europe⁵.
2. À ce jour, 89 pour cent des réfugiés dans la région se concentrent dans des communautés d'accueil vulnérables se trouvant dans des centres urbains pauvres⁶. Il en résulte un surpeuplement important, une accentuation de la concurrence pour l'accès à des infrastructures et services publics déjà insuffisants, notamment à l'eau sans risque sanitaire et au réseau d'assainissement, à l'éducation et aux soins de santé primaires, et une hausse des prix des biens de première nécessité, notamment des loyers, des produits alimentaires et des combustibles⁷. La question de l'accès à l'éducation reste très préoccupante – on estime que 708 000 filles et garçons réfugiés dans la région, soit 52 pour cent, sont déscolarisés⁸. Cette situation est due au manque d'infrastructures et aux stratégies de survie préjudiciables auxquelles recourent les ménages, notamment le travail des enfants et le mariage précoce⁹. L'afflux de main-d'œuvre syrienne sur le marché du travail informel a fait chuter les salaires locaux et diminué les possibilités d'emploi habituellement disponibles dans les communautés d'accueil¹⁰. La rivalité qui en résulte alimente les tensions entre les réfugiés et les communautés d'accueil et accroît l'exposition à des risques sur le plan de la protection¹¹.
3. Là où les réfugiés ont pu recevoir régulièrement une assistance humanitaire, la sécurité alimentaire s'est améliorée. Mais les déplacements prolongés et le peu de possibilités de revenus ont eu pour effet de considérablement saper l'autosuffisance des ménages et d'épuiser leurs actifs. Les réfugiés et les communautés d'accueil vulnérables consacrent souvent toutes leurs économies à des dépenses autres qu'alimentaires, notamment le loyer et les combustibles¹². Du fait des niveaux critiques atteints par cette paupérisation pour les ménages de réfugiés et des communautés d'accueil, l'endettement et le recours à des stratégies de survie néfastes ont sensiblement augmenté. On estime que 80 pour cent des ménages réfugiés n'ont désormais plus que l'endettement comme source principale de revenus pour subvenir à leurs besoins essentiels¹² – soit 30 pour cent de plus qu'en 2014¹³. Les ménages réfugiés et ceux des communautés d'accueil vulnérables sont donc devenus plus tributaires de l'assistance internationale. Ceux qui

¹ Plan d'intervention stratégique des Nations Unies, 2015.

² Les femmes et les filles représentent 49,8 pour cent des réfugiés syriens enregistrés. Ajouté à celui des garçons de moins de 18 ans (27,1 pour cent), ce chiffre porte la proportion de femmes et d'enfants à 76,9 pour cent.

³ Portail d'information du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés:
<http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php>.

⁴ Plan régional pour les réfugiés et la résilience 2016–2017, synthèse stratégique régionale, p. 6.

⁵ Plan régional pour les réfugiés et la résilience 2015, rapport annuel, p. 5.

⁶ Plan régional pour les réfugiés et la résilience 2016–2017, synthèse stratégique régionale, p. 42.

⁷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Ministère de l'agriculture de la Jordanie. Évaluation de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence: centre et nord de la Jordanie, mars 2015, p. 8.

⁸ Plan régional pour les réfugiés et la résilience 2016–2017. Les estimations du nombre d'enfants déscolarisés sont établies à partir des données du HCR relatives aux populations de réfugiés syriens et des données sur les inscriptions dans les écoles.

⁹ Le travail des enfants concerne surtout les garçons, et le mariage précoce des filles.

¹⁰ Les secteurs habituels de concurrence sur le marché du travail informel sont l'agriculture, la construction, les services à domicile et les services d'accueil.

¹¹ Dans un tel contexte, les risques sont notamment la séparation de la famille, la violence sexiste et sexuelle, l'exploitation, la difficulté d'obtention d'un statut juridique et de documents, les restrictions de mouvement, les déplacements fréquents, le retour forcé des réfugiés, le travail des enfants et le mariage précoce.

¹² Lebanon Cash Consortium. 2015. *Where's the Debt?*, p. 5.

¹³ Évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban, 2015, p. 37.

sont dirigés par une femme ont tendance à dépendre davantage de l'assistance en raison de facteurs socioculturels qui limitent la participation des femmes aux activités rémunératrices.

TABLEAU 1: DONNÉES SUR LE PAYS

Pays	Égypte		Iraq		Jordanie		Liban		Turquie		
	Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Hommes/ garçons	Femmes/ filles	
Population (<i>en millions</i>)*	83,4		34,8		7,5		5		75,8		
Réfugiés syriens enregistrés**	Total	59 521	57 647	139 412	10 983	324 001	333 202	495 053	538 460	1 388 386	1 344 658
	Total par pays	117 168		249 395		657 203		1 033 513		2 733 044	
	Total régional	4 790 323									
Revenu national brut par habitant***	16 049	4 928	14 033,20		11 365,20		16 509,30		18 677,10		
Indice de développement humain – classement du pays***	108/187		121/187		80/187		67/187		72/187		
Indice d'inégalité de genre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)***	0,573		0,539		0,473		0,385		0,359		
Indice d'inégalité de genre (PNUD) – classement du pays***	131/155		123/155		102/155		78/155		71/155		

* <http://hdr.undp.org/fr/countries>.

** Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), données sur les enregistrements.

*** PNUD. 2015. Rapport sur le développement humain. <http://www.hdr.undp.org/en>.

Situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

4. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés vulnérables de la région a pour cause principale l'absence de moyens économiques pour se procurer de la nourriture. Dans les pays ciblés, entre 68 et 93 pour cent des familles de réfugiés vivent en dessous du seuil national de pauvreté¹⁴. De ce fait, les évaluations du PAM ont montré qu'entre 85 et 96 pour cent des ménages réfugiés sont exposés à l'insécurité alimentaire¹⁴ – soit 37 pour cent de plus qu'en 2014 dans certains pays¹⁵. Les données relatives à la sécurité alimentaire des communautés d'accueil vulnérables sont limitées. La prévalence de l'insécurité alimentaire est nettement moins élevée parmi les populations des pays d'accueil que dans les communautés de réfugiés, mais il existe des poches d'insécurité alimentaire où la situation s'est aggravée avec l'afflux de réfugiés.
5. Dans certains pays, la proportion de ménages ayant adopté des stratégies de survie préjudiciables est de 70 pour cent¹⁴ pour les réfugiés et de 30 pour cent pour les communautés d'accueil¹⁷; ces ménages s'endettent pour se nourrir¹⁶ ou achètent des aliments moins chers et moins nutritifs que les légumes, les produits laitiers et les aliments riches en vitamine A et en fer¹⁷. Plus de la moitié des réfugiés ont indiqué avoir adopté pour survivre des solutions extrêmes préjudiciables,

¹⁴ Données globales établies à partir du Plan régional pour les réfugiés et la résilience, de l'exercice de suivi détaillé de la sécurité alimentaire, de l'évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban, de l'enquête de référence réalisée avant de fournir une assistance, et de l'évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens en Égypte.

¹⁵ Exercice de suivi détaillé de la sécurité alimentaire en Jordanie, 2015.

¹⁶ Au Liban, 74 pour cent des familles de réfugiés ont indiqué que les achats de produits alimentaires étaient la cause principale de leur endettement (évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban, p. 60).

¹⁷ C'est la stratégie de survie la plus courante signalée lors de l'évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban, et à laquelle ont recouru 85 pour cent des familles interrogées dans le cadre de l'enquête réalisée en Turquie.

- et souvent irréversibles, y compris retirer leurs enfants de l'école, réduire leurs dépenses de santé et d'éducation et se défaire de leurs possessions¹⁸.
6. D'après les données issues des évaluations réalisées par le PAM, les ménages dirigés par une femme, un enfant, une personne âgée ou une personne handicapée sans revenu régulier sont parmi les plus exposés à l'insécurité alimentaire. Dans toute la région, les groupes les plus vulnérables sont les ménages dirigés par une femme, 89 pour cent des ménages dirigés par une veuve étant jugés en situation d'insécurité alimentaire ou de vulnérabilité à cet égard¹⁹. Les autres groupes particulièrement préoccupants sont les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes ainsi que les personnes malades, notamment celles souffrant de diabète, d'anémie ou de problèmes cardiaques.
 7. Le suivi des effets directs des activités du PAM montre que l'assistance alimentaire a eu un impact considérable sur les ménages bénéficiaires, l'amélioration étant manifeste par rapport aux données de référence recueillies avant de fournir l'assistance. En 2014, 61 pour cent des bénéficiaires avaient un niveau de consommation alimentaire acceptable avant de recevoir une assistance, proportion qui est passée à 90 pour cent après réception de bons fournis par le PAM. Toutefois, à l'issue de la réduction des niveaux d'assistance et de l'accentuation du recours par les ménages à des stratégies de survie préjudiciables, ce chiffre a diminué, passant à 72 pour cent au début de 2016²⁰.
 8. En ce qui concerne les caractéristiques de la nutrition au niveau régional, on note une faible prévalence de la malnutrition aiguë globale et du retard de croissance, les taux de malnutrition aiguë globale se situant dans l'ensemble dans la fourchette "acceptable/médiocre" (0 à 9 pour cent) définie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)²¹. Chez les enfants de moins de 5 ans, le retard de croissance est resté dans l'ensemble à un niveau "acceptable" (0 à 20 pour cent), sauf en Iraq (22,6 pour cent)²². Cependant, les modes d'alimentation inadéquats des nourrissons et des jeunes enfants, notamment la pratique limitée de l'allaitement exclusif puis l'apport d'aliments complémentaires à partir de l'âge de 6 mois, doivent être abordés²³. Les carences en micronutriments demeurent répandues chez les enfants de moins de 5 ans, les jeunes et les adultes réfugiés en raison d'un régime alimentaire insuffisamment diversifié et d'une connaissance limitée des pratiques alimentaires saines. De ce fait, l'obésité, le diabète, l'anémie et les maladies cardiovasculaires progressent. La vulnérabilité nutritionnelle est plus marquée dans les ménages dirigés par une femme et dans ceux dont le niveau d'instruction est faible.

¹⁸ Exercice de suivi détaillé de la sécurité alimentaire de 2015; évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban de 2015.

¹⁹ Exercice de suivi détaillé de la sécurité alimentaire de 2015.

²⁰ Évolution des effets de l'action du PAM au niveau régional sur la sécurité alimentaire des réfugiés syriens, mai 2016.

²¹ Voir le tableau 2 pour obtenir des données supplémentaires sur la sécurité alimentaire et la nutrition; les critères internationaux de référence de l'OMS ont été utilisés pour la malnutrition aiguë globale.

²² Chez les enfants de moins de 5 ans, le taux de retard de croissance se situe entre 8,6 et 23,5 pour cent dans les pays ciblés; pour plus de détails, voir le tableau 2.

²³ Des données sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants n'étaient pas disponibles pour tous les pays. Au Liban, 3 pour cent des nourrissons ayant entre 6 et 17 mois recevaient un apport alimentaire minimal acceptable (évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban de 2015). En Jordanie, 36 pour cent des nourrissons entre 0 et 6 mois étaient exclusivement nourris au sein (exercice de suivi détaillé de la sécurité alimentaire de 2015).

**TABLEAU 2: DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION
DES RÉFUGIÉS SYRIENS*, VENTILÉES PAR SEXE (en pourcentage)**

Pays*	Égypte		Iraq		Jordanie		Liban		Turquie	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Prévalence de l'insécurité alimentaire ²⁴	s.o.		13,9 ²⁵		22 ²⁶		35 ¹⁹		30 ²⁷	
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans			22,6		9,4	8,6	18,6 ²⁸		s.o.	
Prévalence de l'émaciation/la malnutrition aiguë globale chez les enfants de 6 à 59 mois			11,1	14,9	1,2	0,4	2,8 ²⁹	1,6		
Prévalence de la malnutrition aiguë modérée chez les enfants de 6 à 59 mois			<15		1,2	0,4	1,9 ³⁰	0,9		
Prévalence d'un indice de masse corporelle faible chez les femmes en âge de procréer			s.o.		s.o.	3,5	s.o.			
Prévalence de l'anémie	Femmes		s.o.		s.o.	31,1				
	Enfants de moins de 5 ans		36		26,1					
Accès économique à la nourriture (part du revenu mensuel consacrée à la nourriture)	44 ³¹		54 ³²		50 ³³		36,5 ³⁴		35,0 ²⁷	

* Des données ventilées par sexe et des moyennes nationales sont fournies chaque fois que cela est possible. Sauf pour l'indicateur relatif à l'accès économique, pour lequel les données proviennent de la même source pour tous les pays, la comparaison directe des données entre les pays n'est pas possible.

²⁴ Données de suivi du Bureau du PAM en Égypte; exercice de suivi détaillé de la sécurité alimentaire en Jordanie de 2015; évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban de 2015; et enquête de référence réalisée avant de fournir l'assistance en Turquie, 2016.

²⁵ Évaluation approfondie de la sécurité alimentaire dans la région du Kurdistan iraquien (PAM/REACH, 2015).

²⁶ Exercice de suivi détaillé de la sécurité alimentaire de 2015.

²⁷ Enquête de référence réalisée par le PAM avant de fournir une assistance aux réfugiés syriens hors des camps en Turquie, 2016.

²⁸ Les données sur le retard de croissance au Liban sont tirées du rapport de l'évaluation conjointe de la nutrition des réfugiés syriens au Liban de 2013 publié par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF):

[http://www.unicef.org/lebanon/Lebanon_Nutrition_Assessment_of_Syrian_Refugees_Report_May_2014\(updated_31.08.2014\).pdf](http://www.unicef.org/lebanon/Lebanon_Nutrition_Assessment_of_Syrian_Refugees_Report_May_2014(updated_31.08.2014).pdf).

²⁹ Les données sur la malnutrition aiguë globale proviennent de l'évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban de 2016.

³⁰ Les données sur la malnutrition aiguë modérée proviennent de l'évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban de 2016.

³¹ PAM, suivi post-distribution du premier trimestre 2016, Égypte.

³² PAM, suivi post-distribution du premier trimestre 2016, Iraq.

³³ PAM, suivi post-distribution du premier trimestre 2016, Jordanie.

³⁴ PAM, suivi post-distribution du premier trimestre 2016, Liban.

Gouvernements

9. Avec l'appui de la communauté internationale, les stratégies nationales adoptées par les gouvernements en matière de sécurité alimentaire et de nutrition pour faire face à la crise des réfugiés ont pour objet de répondre aux besoins essentiels tout en renforçant la stabilité et en atténuant les tensions sociales. Les déplacements prolongés ont poussé les gouvernements à revoir leurs politiques concernant les moyens d'existence des réfugiés dans une optique à long terme visant à promouvoir l'autosuffisance et à atténuer le plus possible la rivalité entre réfugiés et communautés d'accueil dans certaines zones et certains secteurs. Les stratégies nationales concernant la sécurité alimentaire et la nutrition sont définies dans les plans d'intervention nationaux et régionaux³⁵.

Autres partenaires

10. Conformément à l'objectif de développement durable (ODD) 17 et à son Objectif stratégique 5³⁶, le PAM travaillera en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales, et des entités du secteur privé. Conformément à sa Vision 2020, il ne se contentera plus de ses modes de collaboration habituels et privilégiera la "cocreation", notamment l'évaluation préalable, la conception, l'exécution et le suivi conjoints en fonction des compétences spécialisées et de l'expérience de chaque intervenant.
11. Outre sa participation aux côtés des autres organismes des Nations Unies aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), le PAM renforcera son partenariat avec la FAO afin d'améliorer l'accès à des aliments de qualité et à un revenu dans le cadre d'interventions à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Le HCR participera à l'enregistrement des bénéficiaires et à l'évaluation de la vulnérabilité. Le PAM collaborera avec ONU-Femmes afin d'améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes au niveau des données et de la programmation, et de promouvoir l'autosuffisance des femmes. Le PNUD sera un partenaire essentiel pour cartographier les moyens d'existence et élaborer des approches complémentaires en vue du rapatriement des réfugiés. Dans le cadre de l'initiative "Non à une génération perdue", le PAM appuiera, en collaboration avec l'UNICEF, des activités de nutrition et d'éducation attentives à l'égalité des sexes. La Banque mondiale et d'autres partenaires de développement internationaux seront également associés aux activités en fonction des besoins.
12. Le PAM a établi des partenariats avec le secteur privé en vue d'améliorer l'impact de ses programmes grâce à une meilleure utilisation de données ventilées par sexe. De nouveaux partenariats avec des entités des secteurs privé et public pourraient être envisagés pour améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données en interne et pour mettre au point des modalités novatrices de production et de partage de l'information concernant les chaînes d'approvisionnement et le fonctionnement des marchés. Le PAM continuera de travailler en partenariat, au niveau national, avec des prestataires de services financiers, des entreprises de gestion des données, des filières et des détaillants ainsi que d'autres prestataires de services privés.
13. Le PAM continuera de participer aux travaux des instances régionales de coordination sur la protection sociale et la problématique hommes-femmes, et à ceux de dispositifs de planification tels que le Plan régional pour les réfugiés et la résilience.

³⁵ Les plans d'intervention nationaux et régionaux sont les suivants: Plan régional pour les réfugiés et la résilience pour l'Égypte, l'Iraq et la Turquie; Plan d'intervention en Jordanie et Plan d'intervention au Liban.

³⁶ Plan stratégique du PAM pour 2017–2021 (9 mai 2016, version provisoire).

Concordance avec les stratégies

14. Les activités, modalités et approches retenues pour cette intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) sont alignées sur les plans d'intervention nationaux et régionaux³⁷, afin d'unifier les cadres d'intervention des pays et des organismes des Nations Unies en matière de secours d'urgence, de nutrition et de développement. Cette IPSR a été élaborée après avoir consulté les gouvernements des pays concernés, les partenaires et les donateurs internationaux dans le cadre de l'initiative du PAM Vision 2020. Les activités menées contribueront à la mise en œuvre du Plan stratégique du PAM pour 2017–2021 par les moyens suivants: la fourniture d'une assistance alimentaire conditionnelle assortie de restrictions en vue d'éliminer la faim (Objectif stratégique 1) et d'améliorer la nutrition (Objectif stratégique 2); et la mise en œuvre d'approches plus larges axées sur la résilience en vue de renforcer les programmes portant sur l'autosuffisance, le capital humain et les moyens d'existence destinés à assurer la sécurité alimentaire (Objectif stratégique 3), tout en appuyant la réalisation des résultats visés au titre des ODD (Objectifs stratégiques 4 et 5). La politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) et les stratégies régionales de mise en œuvre sont prises en compte dans tous les aspects de l'IPSR.
15. En application des directives du PAM, l'IPSR amorcera la transition vers des plans stratégiques de pays en 2017 de façon à en garantir l'alignement à l'avenir.

TABLEAU 3: HIÉRARCHIE DES RÉSULTATS

Objectif stratégique	Résultat stratégique national/PNUAD	Activité (d'après les données de l'outil des bureaux de pays du PAM pour une gestion efficace [COMET])	Modalité
1 – Éliminer la faim	1 – Accès à la nourriture (cible 1 de l'ODD 2)	Assistance alimentaire générale	Transferts de type monétaire sous la forme de bons électroniques assortis de restrictions
			Transferts de type monétaire non assortis de restrictions
			Produits alimentaires
		Programme de repas scolaires	Produits alimentaires Transferts de type monétaire sous la forme de compléments aux bons électroniques assortis de restrictions
2 – Améliorer la nutrition	2 – Élimination de la malnutrition (cible 2 de l'ODD 2)	Appui nutritionnel	Transferts de type monétaire sous la forme de compléments aux bons électroniques assortis de restrictions
3 – Assurer la sécurité alimentaire	3 – Appui à la productivité et aux revenus des petits exploitants (cible 3 de l'ODD 2)	Assistance alimentaire pour la formation (AAF) – appui destiné à améliorer la chaîne d'approvisionnement alimentaire	Transferts de type monétaire en espèces et sous la forme de bons électroniques assortis de restrictions
		Assistance alimentaire pour la création d'actifs (3A) – cuisine saine/programmes concernant les moyens d'existence de l'initiative	Transferts de type monétaire en espèces

³⁷ Les plans d'intervention nationaux et régionaux pertinents pour cette IPSR sont notamment les suivants: Plan régional pour les réfugiés et la résilience (Égypte, Iraq, Jordanie, Liban et Turquie); Plan d'intervention en Jordanie; et Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban.

TABLEAU 3: HIÉRARCHIE DES RÉSULTATS

Objectif stratégique	Résultat stratégique national/PNUAD	Activité (d'après les données de l'outil des bureaux de pays du PAM pour une gestion efficace [COMET])	Modalité
		Créer des possibilités de résilience pour les femmes (GROW)	
		Programmes de microcrédit/dons, assortis de conditions	Transferts de type monétaire en espèces
		AAF – formation professionnelle	Transferts de type monétaire en espèces
		AAF – transfert de compétences entre réfugiés et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire en espèces
		4 – Instauration de systèmes de production alimentaire durables (cible 4 de l'ODD 2)	Activités 3A – actifs communautaires/remise en état des infrastructures
4 – Appuyer la mise en œuvre des ODD	5 – Renforcement des capacités (cible 9 de l'ODD 17)	Développement des capacités/appui fourni aux gouvernements	Renforcement des capacités
		Développement des capacités/appui fourni aux acteurs nationaux	Renforcement des capacités
5 – Travailler en partenariat pour de meilleurs résultats au regard des ODD	8 – Renforcement des partenariats mondiaux (cible 16 de l'ODD 17)	Partenariats avec le PNUD	Renforcement des capacités
		Partenariats avec le secteur privé	Renforcement des capacités
		Partenariats avec les gouvernements	Renforcement des capacités

Intervention du PAM

Enseignements tirés de l'expérience

16. Les enseignements tirés de l'expérience des cinq dernières années ont servi à concevoir l'initiative Vision 2020 du PAM³⁸. Les enseignements d'ordre stratégique pris en compte pour élaborer la présente IPSR sont les suivants: passer à une approche régionale pluriannuelle; collaborer avec les donateurs et les partenaires dès le stade de la conception; et mobiliser des financements souples en faveur des activités axées sur les secours et l'autosuffisance pour que le PAM puisse faire face aux besoins humanitaires urgents tout en allant plus loin et en recherchant des partenariats innovants pour lancer des programmes destinés à renforcer le capital humain et l'autosuffisance.
17. Les enseignements d'ordre programmatique soulignent l'importance des aspects suivants: i) réaliser des évaluations infranationales pour lancer en temps voulu des programmes destinés à renforcer le capital humain et les moyens d'existence, et appuyer la prise de décisions au niveau municipal; ii) recueillir et analyser des données de suivi sur la vulnérabilité dans l'intervalle des évaluations annuelles afin d'affiner le ciblage; iii) élaborer un cadre amélioré permettant de déterminer les diverses formes que revêt la vulnérabilité des bénéficiaires des

³⁸ Pour plus de détails sur la Vision 2020 du PAM, voir: http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/op_reports/wfp285730.pdf.

activités axées sur l'autosuffisance; iv) renforcer la responsabilité à l'égard des populations touchées en améliorant la circulation de l'information afin de pouvoir rapidement adapter les programmes en fonction des réactions des bénéficiaires; v) mieux associer les bénéficiaires et prendre davantage en compte la problématique hommes-femmes à tous les stades de la conception et de l'exécution des projets; vi) souligner l'importance de la diversification du régime alimentaire dans le cadre des activités d'éducation nutritionnelle en s'alignant sur les schémas de nutrition et de sécurité alimentaire des pays à revenu intermédiaire; et vii) prendre en compte les entraves liées aux moyens de planification des gouvernements dans le cadre des activités de renforcement des capacités.

Activités et modalités

18. L'IPSR répondra aux besoins des réfugiés et des membres des communautés d'accueil vulnérables en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie. Les activités et modalités retenues tiennent compte du conflit et sont conçues pour s'adapter au contexte de chaque pays, tout en veillant à la cohérence et à l'harmonisation au niveau régional.

Secours

19. Le plus gros des activités de l'IPSR seront des secours sous la forme d'une assistance alimentaire générale afin de subvenir aux besoins alimentaires et nutritionnels fondamentaux. L'assistance alimentaire générale sera fournie au moyen de diverses modalités de transfert de type monétaire, y compris des bons électroniques assortis de restrictions. Ces modalités seront déterminées dans chaque pays, en fonction du contexte, des besoins des bénéficiaires, des politiques nationales et de leur rapport coût-efficacité. Le PAM fera en sorte que les transferts de type monétaire soient exécutés via les dispositifs nationaux de protection sociale qu'il appuie, en partenariat avec les gouvernements dans la mesure du possible. L'assistance alimentaire générale en nature ne sera utilisée que dans les cas où elle sera nécessaire pour sauver des vies, comme dans le couloir désertique de la "berme" situé à la frontière jordano-syrienne.
20. L'appui nutritionnel visera à faire mieux connaître les problèmes nutritionnels différents en fonction du sexe, s'adressera aux femmes enceintes et aux mères allaitantes et encouragera la diversification du régime alimentaire dans les zones où la situation est préoccupante. Une information nutritionnelle sera diffusée dans le cadre des programmes de repas scolaires et d'activités de sensibilisation des communautés, en mettant l'accent sur des thèmes tels que la diversité du régime alimentaire et des micronutriments, le diabète et l'anémie.
21. En Égypte, le PAM viendra en aide aux femmes enceintes et aux mères allaitantes au moyen de compléments aux bons électroniques assortis de certaines conditions, notamment la régularité des consultations dans les centres de soins de santé primaires, afin d'améliorer la nutrition et les soins prénatals. Cet appui repose sur les partenariats existants avec l'UNICEF et le Ministère de la santé. Le PAM envisagera de lancer cette activité dans le cadre d'autres IPSR régionales sous réserve que des données de suivi, des partenaires et des ressources adéquats soient disponibles.
22. Les activités de secours seront exécutées dans l'optique plus large du PAM qui est de renforcer aussi la résilience, et elles seront réduites au fil du temps à mesure que des programmes axés sur le capital humain, l'autosuffisance et la résilience fourniront davantage de formes conditionnelles d'appui et favoriseront la durabilité.

Capital humain

23. Les activités de l'IPSR investiront dans le capital humain en fournissant un appui global visant à encourager la scolarisation et l'assiduité, à réduire le travail et l'exploitation des enfants et à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des garçons et des filles. Les programmes de repas scolaires cibleront les écoles primaires et l'enseignement informel en recourant à des modalités adaptées au contexte national. Ainsi, des collations enrichies seront distribuées en Égypte et au Liban et des repas complets seront fournis en Égypte et en Jordanie; la distribution conditionnelle de compléments aux bons en fonction de l'assiduité sera privilégiée en Iraq, en Jordanie et au Liban. Dans toute la région, le PAM veillera à fournir des aliments frais d'origine locale pour les repas scolaires. En Égypte et en Jordanie, il lancera à titre pilote des activités de subsistance pour les femmes qui prépareront et serviront les repas scolaires.

24. Les programmes de repas scolaires compléteront les programmes des partenaires portant sur l'éducation, en incluant la remise en état de l'infrastructure pédagogique³⁹ et la prestation de services d'enseignement formel ou informel. Tous les programmes concernant l'éducation cibleront à la fois les réfugiés et les membres des communautés d'accueil afin de renforcer les systèmes nationaux et d'atténuer les tensions.

Autosuffisance et résilience

25. Les activités concernant l'autosuffisance seront axées sur l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, qui englobe la production, la transformation, le transport et la vente au détail, de façon à obtenir un impact maximal sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'accès aux activités économiques. Les activités 3A et AAF ont pour objet: i) de développer les compétences monnayables et l'accès aux ressources humaines, au capital et aux moyens de production; ii) d'améliorer le nombre de ceux qui trouvent un emploi de façon à combler le décalage entre formation professionnelle, développement des compétences et débouchés; iii) d'améliorer la chaîne d'approvisionnement et les infrastructures, ainsi que l'exploitation des ressources naturelles; et iv) de faciliter l'accès à l'information et la communication pour les divers acteurs de la chaîne d'approvisionnement⁴⁰. Les activités favoriseront l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et répondront aux besoins de chaque pays tout en veillant à la cohérence régionale en se conformant à la Vision 2020 du PAM. Le développement des programmes concernant l'autosuffisance dépendra de la poursuite des efforts déployés au niveau régional pour ouvrir le marché du travail officiel et étendre le droit de propriété aux réfugiés syriens.
26. Le PAM collaborera avec le PNUD, la FAO et d'autres acteurs pour soutenir la formation professionnelle en adéquation avec la demande du marché et le transfert de compétences entre réfugiés et communautés d'accueil dans le cadre d'activités AAF. Les projets de formation professionnelle et de transfert de compétences porteront à la fois sur le savoir-faire technique et sur d'autres compétences, par exemple entrepreneuriat et développement de l'entreprise, afin d'accompagner la croissance du secteur privé et d'accroître les perspectives s'agissant des moyens d'existence. La formation répondra aux besoins différents des hommes et des femmes, et tiendra compte du conflit en associant les bénéficiaires à la conception des projets.
27. Le PAM mettra les diplômés des activités de formation professionnelle et de transfert de compétences et les petits acteurs de la chaîne d'approvisionnement en rapport avec des possibilités d'emploi, des microdons et la distribution de moyens de production. Cela stimulera le développement des filières existantes et augmentera les possibilités de devenir autosuffisant. Ces activités seront menées avec des partenaires, notamment des prestataires de services financiers, et le PAM créera des réseaux de diplômés des activités de formation de façon à accroître le plus possible leurs chances de trouver un emploi, du capital et des moyens de production.
28. Les activités 3A, qui seront conçues de manière à favoriser la protection, à valoriser le capital humain et à promouvoir l'égalité des sexes, porteront sur les aspects suivants: i) création d'actifs qui renforcent la production vivrière et le développement du secteur privé à divers stades de la chaîne d'approvisionnement alimentaire; ii) amélioration de la gestion des ressources naturelles et construction d'ouvrages réduisant l'impact des chocs climatiques; et iii) remise en état et construction d'infrastructures sociales, en particulier des écoles et des jardins d'enfants, pour appuyer l'accès à l'éducation. Les activités 3A tiendront compte du conflit en associant les réfugiés et les communautés d'accueil au choix des ouvrages à rénover afin d'atténuer les tensions sociales.
29. En développant la stratégie concernant le secteur de la vente au détail et les partenariats régionaux du PAM, l'IPSR aidera les acteurs de la chaîne d'approvisionnement à obtenir des informations commerciales, à coordonner leurs décisions et à améliorer l'efficacité des filières. L'efficacité accrue qui en résultera aidera à stabiliser les prix des principaux aliments de

³⁹ Le PAM se chargera de remettre en état quelques établissements scolaires au moyen d'activités 3A.

⁴⁰ Pour plus de détails, voir le paragraphe 28.

première nécessité tout en contribuant au développement du secteur privé et au renforcement de la résilience des communautés vulnérables.

Renforcement des capacités

30. L'IPSR adoptera une approche transversale du renforcement des capacités, en améliorant les institutions nationales et en développant les partenariats de façon à promouvoir des solutions durables au problème de la faim. Outre le renforcement des moyens techniques des gouvernements et des institutions locales, le PAM accroîtra les moyens de ses partenaires pour qu'ils soient à même de gérer efficacement et, au final, de transférer la responsabilité des dispositifs de protection sociale à des acteurs nationaux tels que les sociétés du Croissant-Rouge et les organisations de la société civile.

Durabilité

31. Le PAM privilégiera l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en développant les moyens économiques des réfugiés et des communautés d'accueil. Les diverses formes de vulnérabilité existant dans la région ne pourront certes pas être réduites sur-le-champ, mais le PAM s'efforcera de faire passer progressivement les bénéficiaires d'une assistance inconditionnelle à des activités qui, sous certaines conditions, leur permettront de devenir autosuffisants et de développer leur capital humain, conformément à la Vision 2020. Ainsi, au fil du temps, l'assistance inconditionnelle diminuera, et les bénéficiaires gagneront en autonomie et dépendront moins de l'assistance internationale. Le PAM poursuivra toutes les activités en partenariat avec les gouvernements, le secteur privé et d'autres acteurs, que ce soit au stade de la planification ou de l'exécution, afin que chacun puisse jouer le rôle qui doit être le sien s'agissant de parvenir à l'autosuffisance et à la durabilité, conformément à la stratégie de retrait progressif du PAM.

Bénéficiaires et ciblage

32. Pour répondre aux besoins des réfugiés et des membres des communautés d'accueil en situation de vulnérabilité, l'IPSR fournira une assistance d'urgence à environ 3 millions de bénéficiaires en 2017 et 2,9 millions en 2018. D'après les estimations, les activités visant à renforcer le capital humain et à favoriser l'autosuffisance profiteront à 502 000 bénéficiaires en 2017 et à 664 000 en 2018⁴¹. Le nombre de bénéficiaires dans chaque pays a été déterminé avec le gouvernement et les partenaires, en tenant compte des évaluations de la vulnérabilité menées par le PAM, des programmes en cours et des plans d'intervention régionaux et nationaux.
33. L'IPSR s'en tiendra à une approche fondée sur les besoins, en ciblant les bénéficiaires des populations de réfugiés et des communautés d'accueil à l'aide de critères liés à la vulnérabilité, établis en partenariat avec les gouvernements et les organismes des Nations Unies, et en s'appuyant sur les données issues des évaluations de la vulnérabilité réalisées au niveau national et infranational⁴². Le PAM veillera à assurer un accès équitable à ses programmes, en prêtant attention aux obstacles que rencontrent les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Dans chaque pays, les bénéficiaires seront enregistrés via SCOPE, la plateforme de gestion des bénéficiaires et des transferts du PAM et, dans la mesure du possible, en partenariat avec le HCR. L'enregistrement sera effectué en respectant les protocoles de sécurité en vigueur dans chaque contexte, y compris la reconnaissance biométrique de l'iris, et en recoupant les bases de données avec celles du HCR, de l'UNICEF et des gouvernements pour en assurer la précision et atténuer le risque de détournement de l'assistance.

⁴¹ Les chiffres concernant les bénéficiaires ne sont pas ajustés pour prendre en compte le recoupement des effectifs; voir au tableau 4 les chiffres après ajustement.

⁴² Ces évaluations sont les suivantes: i) le Plan régional pour les réfugiés et la résilience 2016–2017 (Égypte, Iraq et Turquie); ii) l'évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens en Égypte; iii) l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et l'exercice de suivi détaillé de la sécurité alimentaire de 2016 en Jordanie; iv) l'évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban de 2015 et le Cadre stratégique des Nations Unies pour le Liban; et v) l'enquête de référence réalisée avant de fournir l'assistance en Turquie.

34. Les activités concernant les moyens d'existence ont été conçues sur un mode participatif de façon à inclure le maximum de femmes et de membres d'autres groupes vulnérables. La participation des jeunes sera prioritaire, conformément aux meilleures pratiques. Le ciblage des bénéficiaires se fera en fonction des besoins et de l'activité concernée, ainsi que de la capacité de participation, du niveau d'instruction, de l'expérience antérieure et de la probabilité de création d'un revenu pérenne. Il utilisera les bases de données sur les bénéficiaires établies pour la composante secours de l'IPSR, et s'appuiera sur les évaluations réalisées, y compris l'enquête régionale sur les possibilités d'emploi menée conjointement par le PAM et le PNUD.
35. Les programmes de repas scolaires seront mis en œuvre dans les zones où la prévalence de l'insécurité alimentaire est élevée, où vivent de nombreux réfugiés et où les indicateurs du niveau d'instruction sont faibles. Dans certains districts, toute la population en bénéficiera afin d'améliorer l'égalité des sexes, de réduire le risque de déscolarisation et d'atténuer les tensions entre réfugiés et communautés d'accueil.
36. Les compléments aux bons, assortis de certaines conditions, s'attaqueront aux obstacles à l'instruction liés au contexte et au sexe, qui incluent les besoins économiques des ménages qui obligent les garçons d'âge scolaire à travailler et les filles à se marier précocement. Le programme s'adressera donc aux familles vulnérables ayant des enfants en âge d'aller à l'école primaire déjà déscolarisés ou en péril de l'être.
37. L'assistance alimentaire pour la formation professionnelle s'adressera en priorité aux femmes et aux jeunes, en particulier à ceux qui ont une éducation de base ou une expérience de travail antérieure. Les activités 3A favoriseront la création d'ouvrages communautaires et la remise en état d'infrastructures, en associant les bénéficiaires à la planification communautaire pour décider des ouvrages prioritaires et veiller à ce que soient pris en compte les problèmes de main-d'œuvre et de calendrier lors du choix des activités, et pour promouvoir la participation des hommes, des femmes, y compris celles qui sont chef de famille, et des personnes handicapées sur un pied d'égalité.
38. Dans l'hypothèse de réductions imprévues des financements, les activités d'assistance alimentaire générale qui servent à sauver des vies seront prioritaires⁴³. En fonction du niveau des ressources, les bureaux de pays appliqueront les plans des priorités des pays, qui pourront prévoir une assistance réduite ou à plusieurs niveaux afin d'obtenir le plus d'impact et d'efficacité possible, et de s'attaquer aux formes particulières de vulnérabilité des hommes, des femmes, des enfants, des ménages dirigés par une femme, des personnes âgées et des personnes handicapées.

⁴³ Voir l'annexe IV: Plan de hiérarchisation des priorités.

TABLEAU 4: BÉNÉFICIAIRES PAR ACTIVITÉ

Pays	Activité	Groupe de bénéficiaires	Transferts de type monétaire/ produits alimentaires	2017			2018			Total par activité	
				Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Total annuel	Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Total annuel		
Égypte	Assistance alimentaire générale	Réfugiés syriens	Transferts de type monétaire	29 000	31 000	60 000	21 500	23 500	45 000	75 000	
	Appui nutritionnel – femmes enceintes et mères allaitantes	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire	–	12 000	12 000	–	10 000	10 000	22 000	
	Programmes de microcrédit/dons assortis de conditions	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire	800	800	1 600	1 105	1 125	2 230	3 830	
	AAF – formation professionnelle	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire	4 000	3 000	7 000	5 000	4 000	9 000	16 000	
	Activités 3A – actifs communautaires/ remise en état d'infrastructures	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire	2 800	4 800	7 600	3 280	5 760	9 040	16 640	
	Programmes de repas scolaires – distribution à titre pilote de repas chauds	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire	–	–	–	15 200	17 300	32 500	32 500	
	Programmes de repas scolaires – distribution de barres à base de dattes	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Produits alimentaires	131 450	138 550	270 000	120 700	129 800	250 500	270 000	
	Total pour l'Égypte (ajusté)				168 050	178 150	326 200	143 305	154 425	297 730	385 970
	Notes sur le calcul du chevauchement		Total annuel 2017: repas scolaires – barres à base de dattes + assistance alimentaire générale (40 000 personnes venant du Caire ne bénéficiant pas de repas scolaires) + microcrédit + AAF + 3A. Total annuel 2018: repas scolaires – barres à base de dattes + assistance alimentaire générale (47 000 personnes venant du Caire ne bénéficiant pas de repas scolaires) + microcrédit + AAF + 3A. Total assistance alimentaire générale: total annuel de l'assistance alimentaire générale de 2017 (60 000) + 15 000 (nouveaux bénéficiaires) du total annuel de l'assistance alimentaire générale de 2018. Les évaluations de la vulnérabilité ont indiqué qu'environ 75 000 réfugiés syriens sont en situation d'insécurité alimentaire.								
Iraq	Assistance alimentaire générale	Réfugiés syriens	Transferts de type monétaire	36 426	28 574	65 000	36 426	28 574	65 000	65 000	
	Programmes de repas scolaires – compléments aux bons, assortis de certaines conditions, en faveur de l'éducation	Réfugiés syriens	Transferts de type monétaire	11 000	9 000	20 000	11 000	9 000	20 000	20 000	
	AAF – formation professionnelle	Réfugiés syriens	Transferts de type monétaire	875	375	1 250	875	375	1 250	2 500	
	Activités 3A – actifs communautaires/ remise en état d'infrastructures	Réfugiés syriens	Transferts de type monétaire	175	75	250	175	75	250	500	
	Total pour l'Iraq (ajusté)				36 426	28 574	65 000	36 426	28 574	65 000	65 000

TABLEAU 4: BÉNÉFICIAIRES PAR ACTIVITÉ

Pays	Activité	Groupe de bénéficiaires	Transferts de type monétaire/ produits alimentaires	2017			2018			Total par activité	
				Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Total annuel	Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Total annuel		
	Notes sur le calcul du chevauchement	Les bénéficiaires de l'assistance alimentaire générale coïncident avec ceux de toutes les autres activités. Le nombre d'hommes ciblés est supérieur à celui des femmes parce que 56 pour cent des réfugiés syriens enregistrés sont des hommes.									
Jordanie	Assistance alimentaire générale	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire	252 350	262 650	515 000	230 300	239 700	470 000	515 000	
	Programmes de repas scolaires – compléments aux bons, assortis de certaines conditions, en faveur de l'éducation	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire	105 000	105 000	210 000	150 000	150 000	300 000	300 000	
	AAF – appui en faveur de l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement alimentaire	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire	4 500	3 000	7 500	9 000	6 000	15 000	22 500	
	Activités 3A – cuisine saine/activités en faveur des moyens d'existence (GROW)	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire	1 050	5 950	7 000	1 500	8 500	10 000	10 000	
	AAF – formation professionnelle	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire	6 000	9 000	15 000	6 000	9 000	15 000	30 000	
	AAF – transfert de compétences entre réfugiés et communautés d'accueil	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire	7 500	7 500	15 000	7 500	7 500	15 000	30 000	
	Assistance alimentaire générale – distribution de colis alimentaires dans la "berme"	Réfugiés syriens	Produits alimentaires	50 960	53 040	104 000	21 070	21 930	43 000	104 000	
	Assistance alimentaire générale – distribution de pain	Réfugiés syriens	Produits alimentaires	53 900	56 100	110 000	49 000	51 000	100 000	110 000	
	Total pour la Jordanie (ajusté)				402 360	421 140	929 500	423 300	441 700	865 000	957 500
		Notes sur le calcul du chevauchement	Total de l'assistance fournie sous forme de transferts de type monétaire: assistance alimentaire générale + assistance alimentaire générale dans la "berme" (pain) + AAF + 3A + uniquement les bénéficiaires de repas scolaires des communautés d'accueil: 160 000 en 2017 et 240 000 en 2018 (calculé par soustraction du nombre total d'enfants syriens réfugiés recevant une assistance alimentaire générale, soit 50 000 en 2017 et 60 000 en 2018). Total, toutes activités: assistance alimentaire générale + AAF + 3A + repas scolaires + assistance alimentaire générale ("berme") + uniquement les bénéficiaires de repas scolaires des communautés d'accueil: 160 000 en 2017 et 240 000 en 2018 (calculé par soustraction du nombre total d'enfants syriens réfugiés recevant une assistance alimentaire générale, soit 50 000 en 2017 et 60 000 en 2018).								

TABLEAU 4: BÉNÉFICIAIRES PAR ACTIVITÉ

Pays	Activité	Groupe de bénéficiaires	Transferts de type monétaire/ produits alimentaires	2017			2018			Total par activité	
				Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Total annuel	Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Total annuel		
Liban	Assistance alimentaire générale	Réfugiés syriens, réfugiés palestiniens venant de la République arabe syrienne	Transferts de type monétaire	432 490	391 225	823 715	407 490	366 225	773 715	823 715	
	Programmes de repas scolaires – compléments aux bons, assortis de certaines conditions, en faveur de l'éducation	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire	66 500	66 500	133 000	66 500	66 500	133 000	133 000	
	AAF – appui en faveur de l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement alimentaire	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire	2 500	2 500	5 000	2 500	2 500	5 000	5 000	
	Activités 3A – actifs communautaires/ remise en état d'infrastructures	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Transferts de type monétaire	25 500	25 500	51 000	36 000	36 000	72 000	72 000	
	Programmes de repas scolaires – repas servis sur place	Réfugiés syriens et communautés d'accueil	Produits alimentaires	4 500	4 500	9 000	7 500	7 500	15 000	15 000	
	Total pour le Liban (ajusté)				464 990	423 725	923 215	473 440	432 675	896 615	946 615
	Notes sur le calcul du chevauchement		Transferts de type monétaire en faveur des hommes et des femmes pour les deux années: assistance alimentaire générale + AAF + (30 pour cent des bénéficiaires de rations à emporter puisque le reste sont des réfugiés syriens bénéficiant de l'assistance alimentaire générale) Total annuel (pour les deux années) et total, toutes activités: assistance alimentaire générale + AAF + 3A + (30 pour cent des bénéficiaires de rations à emporter puisque le reste sont des réfugiés syriens bénéficiant de l'assistance alimentaire générale) + (40 pour cent des bénéficiaires de repas scolaires puisque le reste sont des réfugiés syriens bénéficiant de l'assistance alimentaire générale)								
Turquie	Assistance alimentaire générale	Réfugiés syriens	Transferts de type monétaire	581 900	568 100	1 150 000	581 900	568 100	1 150 000	1 180 000	
	Total pour la Turquie (ajusté)				581 900	568 100	1 150 000	581 900	568 100	1 150 000	1 180 000
	Notes sur le calcul du chevauchement		Camps: 115 000; hors des camps: 1 million. Le total du projet est supérieur au total annuel compte tenu du fait que certains bénéficiaires partent et d'autres bénéficient d'une assistance pour la première fois.								
Total pour l'IPSR (ajusté)				1 654 000	1 620 000	3 394 000	1 651 000	1 617 000	3 274 000	3 535 000	

Aspects nutritionnels et rations

TABLEAU 5-A: RATION ALIMENTAIRE, PAR ACTIVITÉ* (grammes/personne/jour)				
	Égypte Programmes de repas scolaires	Jordanie Assistance alimentaire générale – produits alimentaires (dans la "berme")	Liban Programmes de repas scolaires	Jordanie Assistance alimentaire générale – produits alimentaires (dans les camps)
Fruits et lait		40	300	
Barres à base de dattes	80			
Colis alimentaire (dans la "berme")		670		
Pain				240
TOTAL	80	710	300	240
Total kcal/jour		2 378	165	626
Pourcentage de kilocalories d'origine protéique	6,5	10	12,4	11,8
Pourcentage de kilocalories d'origine lipidique	9,6	31	27,8	6,9
Nombre de jours d'alimentation par an	120	365	120	365

* Les colis alimentaires distribués à la frontière jordano-syrienne dans la zone de la "berme" comprendront de 17 à 20 articles correspondant à une consommation alimentaire minimale et tenant compte des besoins nutritionnels ainsi que de la disponibilité des produits sur les marchés. L'apport calorique quotidien supérieur aux besoins de base tient au format des paquets d'aliments disponibles sur les marchés locaux.

TABLEAU 5-B: RATION CORRESPONDANT AU TRANSFERT DE TYPE MONÉTAIRE, PAR ACTIVITÉ (dollars/bénéficiaire/mois)					
Activité	Égypte	Iraq	Jordanie	Liban	Turquie
Assistance alimentaire générale	24,20	Extrêmement vulnérables = 28 Modérément vulnérables = 19	Camps et communautés extrêmement vulnérables = 28,2 Communautés semi-vulnérables = 14,1	27,00	Dans les camps = 18,2 Communautés d'accueil = 33,2
Appui nutritionnel - femmes enceintes et mères allaitantes	24,20	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Programmes de microcrédit/dons assortis de conditions	24,20	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Programmes de repas scolaires – compléments aux bons, assortis de certaines conditions, en faveur de l'éducation		28,20	18,00	6,00	s.o.
Programmes de repas scolaires – repas chauds servis à titre pilote	10,00	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
AAF – amélioration de la chaîne d'approvisionnement alimentaire		s.o.	16,95*	175**	s.o.
AAF – formation professionnelle	24,20	Extrêmement vulnérables = 28 Modérément vulnérables = 19	16,95	s.o.	s.o.

TABLEAU 5-B: RATION CORRESPONDANT AU TRANSFERT DE TYPE MONÉTAIRE, PAR ACTIVITÉ
(dollars/bénéficiaire/mois)

Activité	Égypte	Iraq	Jordanie	Liban	Turquie
AAF – transfert de compétences entre réfugiés et communautés d'accueil		s.o.	16,95	s.o.	s.o.
Activités 3A – actifs communautaires/remise en état d'infrastructures	24,20	Modérément vulnérables = 19	s.o.	20,00	s.o.
Activités 3A – cuisine saine/activités en faveur des moyens d'existence (GROW)		s.o.	16,95	s.o.	s.o.

* Tous ceux qui participent aux activités 3A et AAF recevront des bons d'une valeur de 84,75 dollars, calculée pour une famille de cinq personnes.

** Ce chiffre inclut deux groupes différents de bénéficiaires qui recevront 1 400 ou 700 dollars de prestation annuelle en fonction du type d'activité agricole (par exemple, pour des cultures sous serre susceptibles d'exiger un outillage plus complexe que des activités agricoles plus simples). Ce transfert permettra aux bénéficiaires d'accroître leur productivité en améliorant leur capital et leurs outils plutôt que leur consommation alimentaire directe.

Chaîne d'approvisionnement

39. Les activités de l'IPSR devront utiliser en continu les chaînes d'approvisionnement habituelles pour les transferts de type monétaire et les achats de denrées nécessaires pour fournir l'assistance alimentaire requise dans les pays ciblés, assurer les distributions ciblées de vivres en Jordanie, dans la "berme", et les activités de repas scolaires en Égypte, en Jordanie et au Liban. L'approvisionnement se fera par voie d'appel à la concurrence, en privilégiant les fournisseurs locaux de petite taille et de taille intermédiaire (producteurs, transformateurs, transporteurs et distributeurs). Le suivi de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits sera conforme aux règlements nationaux ou aux politiques du PAM, en optant dans chaque pays pour ceux dont les critères sont les plus rigoureux. Un suivi constant visera à renforcer les capacités des acteurs à tous les stades des opérations.
40. Conformément à la Vision 2020, le PAM élargira sa stratégie concernant les détaillants et s'efforcera de ne plus se charger du fonctionnement ni de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour s'attacher à la place à fournir un appui technique, afin de renforcer les capacités des opérateurs privés de la chaîne d'approvisionnement et d'utiliser au maximum les systèmes existants afin d'assurer une sécurité alimentaire durable.

Suivi et évaluation de la performance

41. Les études de référence, le suivi des progrès et l'évaluation des activités de l'IPSR seront coordonnés avec les partenaires par l'intermédiaire des bureaux de pays du PAM, le Bureau régional du Caire assurant un appui technique et l'établissement des rapports pour la région. Les systèmes détaillés de suivi existant dans les cinq pays seront renforcés pour inclure les nouvelles activités prévues concernant les moyens d'existence, la nutrition et l'éducation.
42. Pour ce qui est des nouvelles activités, des enquêtes de référence préalables à la fourniture de l'assistance seront réalisées de façon à recueillir des données sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. Un suivi des effets directs sur la sécurité alimentaire est en cours dans tous les pays sauf en Turquie, où il sera assuré lorsque le dispositif de filets de protection sociale d'urgence sera transposé à plus grande échelle dans le pays. Le suivi des activités concernant la nutrition et l'éducation sera assuré en collaboration avec les partenaires; les indicateurs utiliseront des valeurs cibles standard ou spécifiques au contexte.
43. Le PAM et les partenaires veilleront à ce que des données adéquates soient recueillies dans le cadre des activités de suivi pour aider à prendre les décisions en temps opportun et à adapter les interventions en cas de besoin. Tous les acteurs chargés de collecter des données feront en sorte que leurs contrôleurs sur le terrain soient en nombre égal des femmes et des hommes, et

respecteront les directives et les critères du PAM en matière de suivi et d'évaluation. Le suivi des marchés et des prix donnera des indications qui permettront d'ajuster les activités de transfert de type monétaire et la valeur des transferts. Les activités de sensibilisation des bénéficiaires et les dispositifs de remontée de leurs réactions permettront au PAM et aux partenaires de prendre des mesures correctives en temps réel en fonction des données factuelles recueillies sur le terrain.

44. Les activités de suivi et d'évaluation à distance seront intensifiées afin de pouvoir comparer les données provenant de sources diverses, ce qui est un moyen économique de suivre les effets directs et d'obtenir les réactions des bénéficiaires.
45. Les bureaux de pays privilégieront l'apprentissage institutionnel afin de mettre en évidence, d'analyser et de diffuser les meilleures pratiques. Les nouveaux types de programmes, les partenariats innovants et l'application de stratégies de mise en œuvre pour des pays à revenu intermédiaire ont été retenus au nombre des thèmes à étudier.
46. Avec le développement des transferts de type monétaire inconditionnels, le PAM continuera de mettre au point des outils et des stratégies destinés à évaluer l'impact réel des résultats obtenus en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Gestion des risques

47. Tous les bureaux de pays se sont dotés de solides systèmes de gestion des risques, conformes au plan annuel de performance et au Guide pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de catastrophe du PAM, que complètent les processus interorganisations. Ces dispositifs leur permettent de suivre et d'analyser régulièrement les risques, et de prendre des mesures pour les atténuer en cas de besoin.

TABLEAU 6: RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

Catégorie de risque	Risques	Mesures d'atténuation
Politique	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de volonté politique de collaboration chez les autres institutions des Nations Unies - Prise de risques par le PAM sans avoir le soutien des donateurs - Absence de modification du cadre réglementaire applicable aux réfugiés dans les pays voisins 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le partage de l'information et la coordination avec les autres institutions des Nations Unies - Partager les risques moyennant un engagement constant et une action de sensibilisation des donateurs - Poursuivre l'action de sensibilisation
Opérationnel et réputation du PAM	<ul style="list-style-type: none"> - Retour massif inattendu de réfugiés en République arabe syrienne - Incapacité du PAM à modifier son état d'esprit habituel, bien que les niveaux actuels de financement soient assurés - Dégradation des conditions de sécurité dans les pays d'accueil - Accroissement des tensions entre les réfugiés et les membres des communautés d'accueil en raison des progrès des réfugiés sur le plan de l'autosuffisance économique 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une réduction de l'assistance dans les pays voisins - Étoffer les ressources humaines et renforcer les systèmes afin d'appuyer la transition vers des programmes à plus long terme - Assurer un suivi constant de la gestion des risques et des dispositifs de sécurité - Mettre en œuvre les programmes concernant l'autosuffisance et les moyens d'existence en tenant compte du conflit et en créant des emplois pour les réfugiés et pour les membres des communautés d'accueil afin d'atténuer les tensions sociales et de mettre en évidence leurs avantages pour les uns et les autres

TABLEAU 6: RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION		
Catégorie de risque	Risques	Mesures d'atténuation
Capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités limitées du PAM dans les nouveaux domaines d'intervention - Capacités limitées des partenaires d'exécution dans les pays ciblés 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les plans des effectifs - Développer davantage les capacités - Assurer la coordination avec les autres institutions
Donateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Changement soudain des politiques des donateurs ou de leurs priorités obligeant le PAM à réduire ses programmes en deçà des besoins - Manque de prévisibilité des financements se répercutant sur les activités d'aide humanitaire et de renforcement de la résilience 	<ul style="list-style-type: none"> - Se tenir au courant des politiques des donateurs et contribuer au débat à leur sujet
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté à maintenir les partenariats stratégiques du fait de la lourdeur et du manque d'harmonisation des dispositifs - Conflits d'intérêts en ce qui concerne les mandats 	<ul style="list-style-type: none"> - Conclure des mémorandums d'accord et des accords de partenariat prévoyant des dispositifs souples pour assurer la cohérence des opérations - Prévoir des partenariats complémentaires
Programmes (y compris suivi et évaluation, et analyse et cartographie de la vulnérabilité)	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de données sur la vulnérabilité et les caractéristiques démographiques des bénéficiaires, et sur leur intention de rentrer chez eux - Absence de planification des programmes concernant les moyens d'existence - Mauvaise gestion de l'extension géographique des activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les capacités des partenaires chargés du suivi par des tiers
Coordination	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination limitée entre les institutions et les pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Partager régulièrement l'information et prévoir des séances d'information à l'intention des autres institutions - Promouvoir la transparence et nouer des partenariats avec d'autres institutions - Assurer l'interopérabilité des systèmes afin d'améliorer le partage des données
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Refus des réfugiés de travailler dans les secteurs qui leur sont ouverts 	

Protection

48. Toutes les activités du PAM mises en œuvre dans le cadre de cette IPSR veilleront à améliorer le respect de la sûreté, de la dignité et de l'intégrité des bénéficiaires. Conformément à la politique du PAM en matière de protection humanitaire, la conception, le ciblage et l'exécution seront fondés sur les besoins des bénéficiaires, qui y seront associés. La place accrue accordée à l'analyse de la problématique hommes-femmes, du contexte et de la protection permettra de s'assurer que l'assistance alimentaire contribue à la protection des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Le PAM assurera un accès équitable à l'assistance et prendra toutes les mesures possibles pour que les populations touchées ne soient pas exposées à des risques supplémentaires, y compris la violence sexuelle et sexiste. Les tensions sociales entre populations hôtes et réfugiés seront atténuées dans la mesure du possible.

Responsabilité envers les populations touchées

49. Le PAM se doit en tout premier lieu de rendre des comptes à ses bénéficiaires: il leur expliquera en toute transparence ses objectifs, ainsi qu'aux communautés concernées, aux autorités locales, à la société civile et aux autres parties prenantes. Tous les bénéficiaires, femmes et hommes, et les populations concernées seront associés à tous les stades de la conception et de l'exécution des projets; ils seront dûment informés dans les meilleurs délais; et des mécanismes sûrs et efficaces de remontée de leurs réactions seront prévus. Au cas où une activité nuirait involontairement aux bénéficiaires, le PAM prendra immédiatement les mesures correctives nécessaires. Les dispositifs de responsabilisation seront diversifiés afin d'encourager les femmes à s'exprimer et de répondre aux besoins différents des bénéficiaires, notamment des enfants, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées. Ils incluront des groupes de discussion avec les hommes, les femmes, les jeunes et les personnes âgées, des permanences téléphoniques et des plateformes sur les réseaux sociaux.
50. Des partenariats régionaux avec des organismes privés étudieront les moyens d'automatiser les systèmes de responsabilisation afin d'améliorer le classement par ordre de priorité des informations remontées, la vérification des données et leur analyse, et d'y répondre plus rapidement.

Gestion des risques environnementaux et sociaux

51. Les décisions concernant la programmation et la mise en œuvre continueront de tenir compte du risque de manque des ressources de première nécessité, en particulier de l'eau et de l'énergie. Le PAM s'efforcera de gérer les risques environnementaux et sociaux en coopérant avec les gouvernements et en intensifiant la coordination interorganisations. L'érosion de la cohésion sociale résultant de l'accentuation de la concurrence que suscitent des ressources limitées est une préoccupation majeure. L'IPSR envisage la résilience et la durabilité tout en tenant compte du conflit, et elle visera ainsi à atténuer les tensions sociales et à promouvoir la stabilité tout au long de la conception et de l'exécution des programmes.

Sécurité

TABLEAU 7: CLASSIFICATION DU NIVEAU DE SÉCURITÉ					
	Égypte	Iraq	Jordanie	Liban	Turquie
Niveau de sécurité selon le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies	3	5	2	3	2

52. Le Département de la sûreté et de la sécurité classe les pays visés par la présente IPSR à des niveaux de sécurité allant de 2 à 5. Les mesures de sécurité varient d'un pays à l'autre en fonction du niveau de sécurité et des plans adoptés par le bureau de pays dans le domaine de la sécurité. Les bureaux de pays continueront de les planifier. La coordination sera renforcée entre les pays en améliorant le partage de l'information et en créant des cellules chargées des programmes. Tout le personnel doit suivre une formation obligatoire en matière de sécurité, et des réunions d'information sur la sécurité sont prévues à l'arrivée dans le pays pour tous les membres du personnel. L'application rigoureuse des Normes minimales de sécurité opérationnelle est vitale, tout comme la régularité des mises à jour, des rapports et des services de conseil sur les conditions de sécurité. Le PAM assurera la liaison avec les gouvernements hôtes de façon à garantir la sûreté et la sécurité de son personnel.

ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Valeur (en dollars)
Produits alimentaires			
Céréales	16 812	11 398 032	
Aliments composés et mélanges	4 626	7 928 658	
Autres	33 913	48 224 178	
Total, produits alimentaires	55 351	67 550 868	
Transport terrestre, entreposage et manutention		4 522 806	
Autres coûts opérationnels directs: produits alimentaires		3 504 964	
Produits alimentaires et coûts connexes¹		75 578 638	
Transferts de type monétaire		1 848 041 032	
Coûts connexes		113 482 081	
Transferts de type monétaire et coûts connexes			1 961 523 113
Développement et augmentation des capacités			9 591 227
Coûts opérationnels directs			2 046 692 979
Coûts d'appui directs (voir l'annexe I-B) ²			112 454 775
Total, coûts directs du projet			2 159 147 754
Coûts d'appui indirects (7 pour cent) ³			151 140 343
COÛT TOTAL POUR LE PAM			2 310 288 097

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

² Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

³ Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

ANNEXE I-B

COÛTS D'APPUI DIRECTS (<i>en dollars</i>)	
Dépenses de personnel et frais connexes	
Administrateurs	48 321 426
Agents des services généraux	24 350 734
Prime de danger et indemnités locales	21 600
Total partiel	72 693 759
Dépenses de fonctionnement et autres	
Dépenses d'équipement	5 530 643
Sécurité	3 260 250
Voyages et transport	13 009 037
Études préalables, évaluations et suivi¹	1 436 947
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	112 454 775

¹ Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Pays couvert(s)
Résultats transversaux		
C.1 Les populations touchées sont en mesure de tenir le PAM et ses partenaires comptables pour ce qui est de répondre à leurs besoins alimentaires en tenant compte de leurs avis et de leurs préférences.	C.1.1 Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, quelle est la durée de l'assistance) C.1.2 Proportion d'activités pour lesquelles les avis donnés en retour par les bénéficiaires sont consignés, analysés et pris en compte pour améliorer les programmes	Tous les pays
C.2 Les populations touchées sont en mesure de bénéficier des programmes du PAM d'une manière qui assure et renforce leur sécurité, leur dignité et leur intégrité.	C.2.1 Proportion de personnes ciblées ayant accès à l'assistance sans se heurter à des problèmes de protection	Tous les pays
C.3 L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes progressent au sein des populations bénéficiant de l'assistance du PAM.	C.3.1 Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilée par modalité de transfert C.3.2 Proportion de femmes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire (comités, conseils, équipes, etc.) C.3.3 Type de transfert (vivres, espèces, bons ou pas de rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe et type d'activité	Tous les pays Égypte, Iraq, Jordanie, Liban Tous les pays
C.4 Les communautés ciblées tirent profit des programmes du PAM sans que cela nuise à l'environnement.	C.4.1 Proportion d'activités pour lesquelles les risques écologiques ont été évalués et des mesures d'atténuation définies, selon que de besoin	Tous les pays

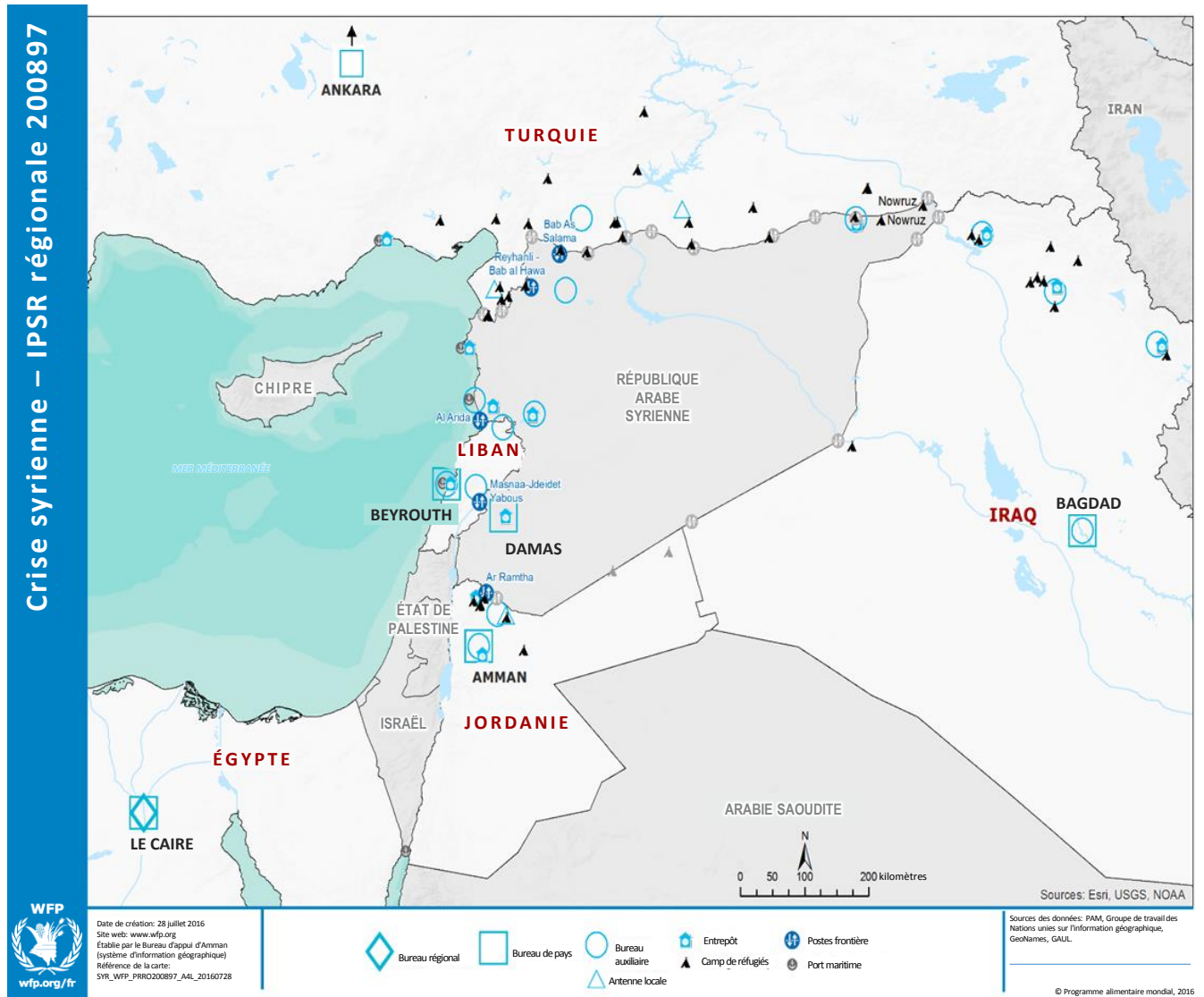
ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Pays couvert(s)
Objectif stratégique 1 – Éliminer la faim		
Résultat stratégique 1 – Chacun a accès à la nourriture		
Catégorie d'effets directs stratégiques		
1.1 Maintien/amélioration de l'accès des ménages à une alimentation suffisante	1.1.1 Score de consommation alimentaire, en fonction du sexe du chef de famille	Tous les pays
	1.1.2 Indice des stratégies de survie (produits alimentaires)	Tous les pays
	1.1.x Proportion de garçons et de filles qui poursuivent leurs études	Égypte, Iraq, Jordanie, Liban
Catégorie de produit		
A.1 Ressources non assorties de conditions transférées (assistance alimentaire générale)	A.1 Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits	Tous les pays
	A.2 Quantité de produits alimentaires fournis	Jordanie
	A.3 Montant total de l'aide monétaire fournie aux bénéficiaires ciblés	Iraq, Jordanie, Liban, Turquie
	A.4 Valeur totale des bons échangés par les bénéficiaires ciblés	Tous les pays
	A.7 Nombre de détaillants participant aux programmes de transferts de type monétaire	Tous les pays
A.2 Ressources assorties de conditions transférées (programme d'alimentation scolaire)	A.1 Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits	Égypte, Iraq, Jordanie, Liban
	A.2 Quantité de produits alimentaires fournis	Égypte, Liban
	A.4 Valeur totale des bons échangés par les bénéficiaires ciblés	Iraq, Jordanie, Liban
	A.6 Nombre d'institutions recevant une assistance	Égypte, Iraq, Jordanie, Liban
B. Aliments nutritifs fournis	B.1 Quantité de produits alimentaires enrichis fournis	Liban

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Pays couvert(s)
Objectif stratégique 2 – Améliorer la nutrition		
Résultat stratégique 2 – Personne ne souffre de malnutrition		
Catégorie d'effets directs stratégiques		
2.1 Amélioration de la consommation de produits alimentaires de qualité et riches en nutriments chez les personnes ciblées	2.1.5 Seuil minimal de diversité du régime alimentaire – femmes <Activité: prévention des problèmes nutritionnels chez les femmes enceintes et les mères allaitantes>	Égypte
Catégorie de produit		
A.2 Ressources assorties de conditions transférées (prévention des problèmes nutritionnels chez les femmes enceintes et les mères allaitantes)	A.1 Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits A.4 Valeur totale des bons échangés par les bénéficiaires ciblés	Égypte
E. Activités de sensibilisation et d'éducation réalisées (prévention des problèmes nutritionnels chez les femmes enceintes et les mères allaitantes)	E.2 Nombre de personnes ayant pris connaissance de messages sur la nutrition diffusés avec l'appui du PAM	Égypte
Objectif stratégique 3 – Assurer la sécurité alimentaire		
Résultat stratégique 3 – La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent		
Catégorie d'effets directs stratégiques		
3.1 Augmentation de la production et des ventes des petits exploitants	3.1.5 Score de consommation alimentaire, en fonction du sexe du chef de famille	Égypte, Iraq, Jordanie, Liban
	3.1.6 Indice des stratégies de survie (produits alimentaires), indice des stratégies de survie (moyens d'existence)	Égypte, Iraq, Jordanie, Liban
	3.1.7 Proportion de la population dans les communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration de la base d'actifs	Égypte, Iraq, Liban
	3.1.x Part des dépenses consacrée à l'alimentation	Égypte, Iraq, Liban
3.3 Accroissement de la disponibilité de biens et services publics clés favorables aux petits exploitants	3.3.1 Score de capacité Faim zéro	Égypte, Iraq, Jordanie, Liban

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Pays couvert(s)
Catégorie de produit		
A.2 Ressources assorties de conditions transférées (Assistance alimentaire pour la création d'actifs, Assistance alimentaire pour la formation)	A.1 Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits A.3 Montant total de l'aide monétaire fournie aux bénéficiaires ciblés A.4 Valeur totale des bons échangés par les bénéficiaires ciblés	Égypte, Iraq, Jordanie, Liban Égypte, Iraq, Jordanie, Liban Égypte, Iraq, Jordanie, Liban
C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées (Assistance alimentaire pour la formation)	C.1 Nombre de personnes ayant reçu une formation C.2 Nombre d'activités de développement des capacités réalisées C.3 Nombre d'activités d'appui technique réalisées	Égypte, Iraq, Jordanie, Liban Égypte, Iraq, Jordanie, Liban Iraq, Jordanie, Liban
D. Actifs créés (Assistance alimentaire pour la création d'actifs)	D.1 Nombre d'actifs créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblés, par type et unité de mesure	Égypte, Iraq, Liban
Objectif stratégique 4 – Appuyer la mise en oeuvre des ODD		
Résultat stratégique 5 – Les pays ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD		
Catégorie d'effets directs stratégiques		
5.1 Renforcement de la capacité des institutions et systèmes publics et privés, y compris les intervenants locaux, à recenser, cibler et secourir les populations en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité sur le plan nutritionnel	5.1.1 Score de capacité Faim zéro	Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Turquie
Catégorie de produit		
C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées (développement et augmentation des capacités)	C.1 Nombre de personnes ayant reçu une formation C.2 Nombre d'activités de développement des capacités réalisées C.3 Nombre d'activités d'appui technique réalisées	Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Turquie Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Turquie Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Turquie
K. Partenariats appuyés	K.1 Nombre de partenaires recevant un appui	Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Turquie
M. Mécanismes de coordination nationaux appuyés	M.1 Nombre de mécanismes de coordination nationaux appuyés	Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Turquie

ANNEXE III

Présence du PAM dans la région syrienne



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ANNEXE IV

PLAN DE HIÉRARCHISATION DES PRIORITÉS			
Activité	Bénéficiaires		Justification de la modification de l'intervention
	Besoins prévus	Plan fondé sur les ressources	
Objectif stratégique 1 – Éliminer la faim			
Assistance alimentaire générale	2 872 715	2 010 901	Cette assistance alimentaire sera fournie aux familles vulnérables très démunies. Elle sera classée parmi les activités de secours vitales et sera prioritaire par rapport aux autres activités. En cas de diminution du financement, le PAM réduira la valeur des bons en appliquant une approche à plusieurs niveaux, fondée sur les besoins, afin d'atténuer les effets négatifs sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
Programmes de repas scolaires	317 500	222 250	Ces programmes sont jugés hautement prioritaires et seront financés à hauteur de 70 pour cent en cas de réduction du financement en raison tant de leur importance vitale pour la sécurité alimentaire et la nutrition, que de leur incidence sur le renforcement de l'autosuffisance et du capital humain à long terme.
Programmes de repas scolaires – compléments aux bons, assortis de certaines conditions, en faveur de l'éducation	453 000	226 500	Ces programmes sont jugés moyennement prioritaires et seront diminués dans une proportion pouvant aller jusqu'à 50 pour cent en cas de réduction des fonds. Le ciblage prendra en compte les autres formes d'assistance à la disposition des familles, y compris les repas scolaires et l'assistance alimentaire, de façon à éviter le plus possible que les bénéficiaires en soient les mêmes, tout en atténuant les effets négatifs de la réduction des fonds sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
Objectif stratégique 2 – Améliorer la nutrition			
Appui nutritionnel	22 000	11 000	L'appui nutritionnel sera fourni aux femmes enceintes et aux mères allaitantes au moyen de transferts conditionnels et sera moyennement prioritaire. En cas de réduction des fonds, il sera diminué et assuré au profit de 50 pour cent des bénéficiaires ciblés au minimum. Pour en atténuer les effets négatifs, la réduction de l'assistance dépendra du degré de vulnérabilité et des autres prestations reçues par les bénéficiaires.
Objectif stratégique 3 – Assurer la sécurité alimentaire			
AAF – appui en faveur de l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement alimentaire	27 500	19 250	Cet appui est jugé hautement prioritaire parce qu'il permet d'offrir de nombreux emplois temporaires. Un ciblage régulier, avec des évaluations de la vulnérabilité, permettra d'atténuer les effets négatifs d'une éventuelle réduction du financement.
Activités 3A – cuisine saine/activités en faveur des moyens d'existence (GROW)	10 000	5 000	Ces activités sont jugées moyennement prioritaires et, en cas de réduction des fonds, on privilégiera les repas scolaires par rapport aux activités davantage axées sur la résilience. Les bénéficiaires participant à des activités concernant la résilience assorties de conditions pourront bénéficier d'une assistance non soumise à conditions en fonction de leur degré de vulnérabilité et de la disponibilité d'autres programmes afin d'atténuer tout effet négatif éventuel sur leur résilience ainsi que leur sécurité alimentaire et leur nutrition.

PLAN DE HIÉRARCHISATION DES PRIORITÉS			
Activité	Bénéficiaires		Justification de la modification de l'intervention
	Besoins prévus	Plan fondé sur les ressources	
Programmes de microcrédit/dons assortis de conditions	3 830	1 915	En cas de réduction des fonds, les activités relatives au microcrédit et aux moyens de production seront jugées moyennement ou faiblement prioritaires en raison de leur rapport coût/bénéficiaires et de leur approche fondée sur la résilience.
AAF – formation professionnelle	48 500	24 250	La formation professionnelle est jugée moyennement prioritaire et sera diminuée dans une proportion pouvant aller jusqu'à 50 pour cent en cas de réduction des fonds afin de privilégier les activités visant à sauver des vies.
AAF – transfert de compétences entre réfugiés et communautés d'accueil	30 000	15 000	Cette activité est jugée moyennement prioritaire et sera diminuée dans une proportion pouvant aller jusqu'à 50 pour cent en cas de réduction des fonds afin de privilégier les activités visant à sauver des vies.
Activités 3A – actifs communautaires/remise en état d'infrastructures	89 140	62 398	Cette activité est jugée hautement prioritaire parce qu'elle permet d'offrir de nombreux emplois temporaires. Le ciblage permettra de déterminer les bénéficiaires vulnérables, et il sera fait appel à d'autres services existants pour atténuer les éventuelles répercussions en cas de réduction du financement.
Objectif stratégique 4 – Appuyer la mise en œuvre des ODD			
Développement des capacités/appui fourni aux gouvernements	s.o.	s.o.	Le développement des capacités n'a guère d'incidence budgétaire et ne sera pas diminué en cas de réduction des fonds.
Développement des capacités/appui fourni aux acteurs nationaux	s.o.	s.o.	Le développement des capacités n'a guère d'incidence budgétaire et ne sera pas diminué en cas de réduction des fonds.
Partenariats en faveur de l'amélioration de l'infrastructure pédagogique	s.o.	s.o.	s.o. (voir la section sur les actifs communautaires/la remise en état d'infrastructures)
Partenariats en faveur de l'amélioration des infrastructures de santé	s.o.	s.o.	s.o. (voir la section sur les actifs communautaires/la remise en état d'infrastructures)
Objectif stratégique 5 – Travailler en partenariat pour de meilleurs résultats au regard des ODD			
Partenariats avec le PNUD	s.o.	s.o.	s.o.
Partenariats avec le secteur privé	s.o.	s.o.	s.o.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

3A	Assistance alimentaire pour la création d'actifs
AAF	Assistance alimentaire pour la formation
COMET	outil des bureaux de pays du PAM pour une gestion efficace
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
ODD	objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
PNUAD	plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
REACH	Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance